

DEC150937DR06

Décision portant nomination de M. Bruno Porcu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

Vu la décision n°DEC150023INSU nommant M. Raphaël Pik aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24 avril 2015 ;

Considérant que M. Bruno Porcu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 05 au 06 novembre 2002 et du 26 au 28 novembre 2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bruno Porcu, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. Bruno Porcu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno Porcu est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26/04/2015

Le directeur de l'unité
Raphaël Pik

Visa du délégué régional du CNRS
de l'Université de Lorraine
Philippe Piéri

Visa du président
Pierre Mutzenhardt

Lorra